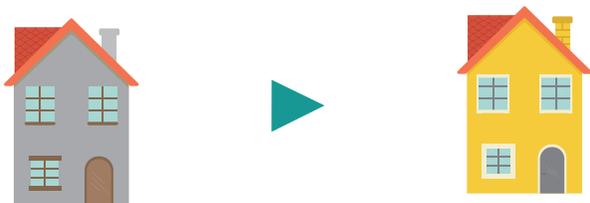


## LES ÉTAPES DE VOTRE PROJET



Premier contact avec l'équipe :  
07 89 81 45 45  
opah-ru@st-maximin.fr

Visite technique du logement  
Élaboration du programme de travaux

Devis de travaux  
Constitution et dépôt du dossier  
de demande de subventions

Démarrage des travaux  
dès notification des aides obtenue  
Possibilité de versement d'acomptes

Réception des travaux  
Demande de versement du solde

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

# OPAH-RU

RENOUVELLEMENT URBAIN

Une équipe pour vous conseiller  
et vous accompagner gratuitement  
dans vos projets  
d'amélioration de l'habitat



TERRITOIRES & HABITAT

Hôtel de ville  
Salle Sud (rez-de-chaussée)  
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Sans rendez-vous : le mercredi de 10 h à 14 h  
Sur rendez-vous : le mercredi de 14 h à 17 h

07 89 81 45 45  
opah-ru@st-maximin.fr

ou inscription sur :  
[monprojetanah.gouv](http://monprojetanah.gouv)  
(pour les propriétaires occupants)



Saint-Maximin  
la-Sainte-Baume

Autres contacts utiles :  
ADIL 83 - 04 49 22 65 80  
ALEC - 04 91 37 21 53



Saint-Maximin  
la-Sainte-Baume

**HABITER ET RÉHABILITER  
SON PATRIMOINE  
EN CŒUR DE VILLE  
AVEC DES AIDES AVANTAGEUSES**



- ▶ Propriétaires occupants
- ▶ Propriétaires bailleurs - investisseurs
- ▶ Propriétaires de logements vacants
- ▶ Copropriétés



Petites villes  
de demain



## Le mot de Monsieur le Maire

Nous avons fait de la revitalisation du centre-ville une priorité.

Cela nécessite d'agir simultanément sur différents paramètres : le développement du commerce, le traitement des voiries, la valorisation du patrimoine, l'implantation d'équipements publics mais aussi la rénovation du parc de logement.

Ce dernier point est précisément le rôle confié à l'OPAH-RU, dispositif initié par nos prédécesseurs et qu'il convient de mieux faire connaître.

Propriétaires de logements compris dans le périmètre intra-muros, n'hésitez pas avant tous travaux à solliciter les agents de l'OPAH-RU. Ils se tiennent à votre disposition pour vous conseiller techniquement mais aussi pour vous renseigner sur le montant des aides auquel vous pouvez prétendre.

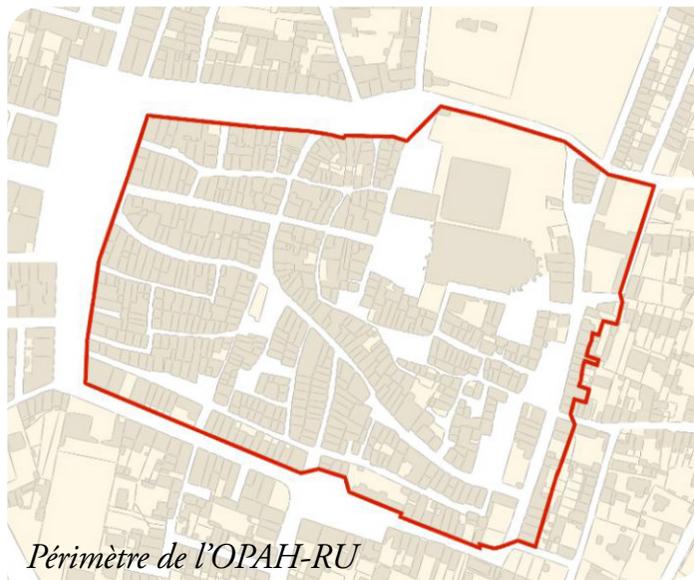
C'est tous ensemble que nous parviendrons à restituer son attractivité au centre ancien et par là même à faire rayonner Saint-Maximin.

Alain Decanis  
Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

## Une opération sur 5 ans avec :

- La ville de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
- L'Agence Nationale de l'Habitat
- Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'azur
- L'Agglomération Provence Verte

## LES SUBVENTIONS



Périmètre de l'OPAH-RU

### Des subventions pour quels travaux ?

1. La réhabilitation des logements et des immeubles dégradés
2. La rénovation énergétique
3. L'adaptation du logement à la vieillesse et au handicap
4. Les ravalements de façades (sur les axes prioritaires)
5. Les transformations de rez-de-chaussée d'immeubles pour les résidents

### Votre projet se situe à l'extérieur du périmètre ?

Vous pouvez bénéficier des aides du Programme d'Intérêt Général :  
04 94 22 65 85 - [accueil.var@soliha.fr](mailto:accueil.var@soliha.fr)

## Propriétaires occupants

Éligibilité et taux de subventions en fonction de vos ressources de l'année N-1

**Aides de 60% à 100% du TTC :**  
selon vos ressources, l'état de votre logement, le coût des travaux et le gain énergétique obtenu.

Engagement d'occupation de 6 ans  
(sauf cas de force majeure)

**Possibilités d'avances**

## Propriétaires bailleurs

**Aides de 55% à 90% du TTC :**

selon le loyer de sortie, l'état du logement, le coût des travaux et le gain énergétique obtenu

Engagement sur 9 ans

## Copropriétés en difficulté

Un accompagnement gratuit et des aides financières adaptées à chaque situation après diagnostic